

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



L'auto-entreprise de MALYCHA Pierre (ci-après dénommée « PAJ VIDEOS ») est une auto-entreprise de prestations audiovisuelles pour particuliers et professionnels. Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de régir les relations entre PAJ VIDEOS et son client (ci-après dénommé « le Client »). Toute commande ou réservation implique l'entière adhésion aux présentes conditions générales de vente.

1. Prestations Tournage :

-Prestation video (Captation, tournage, films de mariage, publicités, teaser, ...)

-Montage vidéo : Transfert de vidéos sur support matériel (DVD, BlueRay Disc, disque dur, etc...)

-Transfert de vidéos sur Internet

2. Devis

A la suite d'un premier contact, PAJ VIDEOS proposera au Client un devis précisant les points suivants :

- Le lieu, la date, l'horaire et la durée du tournage,
- Les scènes, les lieux et les personnes à filmer (ou non) en ayant leur consentement préalable (Formulaire de renonciation de droit à l'image),
- Les différentes options discutées entre le Client et PAJ VIDEOS (musiques, transitions, effets, format, etc...),
- Le prix et le délai prévisionnel de la prestation,

– Et d'une manière générale, tout autre sujet qui aura été discuté auparavant entre le Client et PAJ VIDEOS sauf mention contraire, les termes et tarifs de l'offre sont valables dans les 60 jours suivant l'envoi du devis (par courrier ou par mail). Le devis, s'il est signé par le Client et par PAJ VIDEOS, fera office de bon de commande. En cas de mentions particulières ajoutées par le Client, ces termes ne deviennent contractuels qu'après l'accord signé de PAJ VIDEOS

3. Commande

La commande devient définitive dès réception du bon de commande dûment daté et signé. Toute modification de commande devra être écrite et signée par les deux parties. Sauf mention contraire sur le devis, le règlement sera établi de la sorte : 30% d'acompte à la signature du devis et 70% à la réception de la commande.

4. Engagement

PAJ VIDEOS s'engage à exécuter la prestation selon les indications du Client, sous réserve d'impossibilité d'ordre technique et/ou physique (météo, santé, accident, etc...). Si la prestation ne pouvait être réalisée du fait de PAJ VIDEOS, l'acompte serait intégralement remboursé au Client et aucune pénalité ne pourrait être réclamée par le Client.

5. Annulation de la commande

L'acompte versé ne pourra être remboursé en cas d'annulation de la part du Client après la signature du devis. L'ensemble des frais engagés par PAJ VIDEOS (location de matériel par exemple) à la date de rupture du contrat reste entièrement du par le Client. Toute modification du contrat ne pourra être prise en compte dans les 30 jours avant la prestation, sauf accord de PAJ VIDEOS

6. Droit à l'image

Le Client s'engage à informer ses figurants et/ou participants qu'ils seront filmés sans qu'ils ne demandent de droit à l'image. Si toutefois, certaines personnes ne souhaitaient pas être filmées, le Client s'engage à en informer au plus vite PAJ VIDEOS. Il est toutefois préférable de leur faire signer un droit à l'image.

7. Conditions de paiement

Les prix et conditions de règlement des prestations sont indiqués sur le devis du client. Sauf mention contraire, aucun escompte pour règlement anticipé n'est accordé. Le paiement peut se faire par chèque ou espèce.

8. Pénalités en cas de retard de paiement

En cas de retard de paiement, une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal sera appliquée, à laquelle s'ajoutera une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€

9. Livraison

Sauf mention contraire sur le devis, un seul exemplaire du montage vidéo sera remis au Client. PAJ VIDEOS s'engage à le livrer dans les délais décidés auparavant décidés avec le Client, sauf causes extérieures à sa responsabilité (météo, accident, santé) ou si la cause du délai est imputable au Client. Le dépassement des délais de livraison ne peut donner lieu à des dommages et intérêts, à retenue, ni à annulation des commandes en cours. PAJ VIDEOS ne pourra être tenu pour responsable d'un délai non respecté pour cause de force majeure comme en particulier en cas de maladie, de grève, d'accident, d'incendie, de dégât des eaux, d'inondation, de tremblements de terre, de vol de matériel, d'attentat, d'accident, de guerre ou guerre civile, d'incident nucléaire ou tout autre fait ou circonstance ayant une cause externe ou imputable à un tiers, non évitable, empêchant PAJ VIDEOS de répondre à ses obligations. PAJ VIDEOS s'engage à envoyer en recommandé avec accusé de réception le produit au domicile du Client.

10. Réserve de propriété

PAJ VIDEOS garde la propriété exclusive du produit jusqu'à son paiement intégral.

11. Conservation des rushes

Les rushes seront gardés 1 mois après la livraison du produit. Durant ce délai, le Client peut demander à PAJ VIDEOS un devis pour la conservation des rushes sur la période de son choix. Les rushes restent la propriété exclusive de PAJ VIDEOS Sur demande du Client, PAJ VIDEOS peut céder la propriété au bénéfice du Client pour un montant établi dans les tarifs de l'année en cours.

12. Droit de reproduction

Selon le code L 335 1-4 de la propriété intellectuelle, le droit de reproduction libre des DVD est interdit. Toute duplication, diffusion publique, ou réutilisation des images et des films hors du cadre et du délai préalablement défini entre le Client et PAJ VIDEOS doit faire l'objet d'une nouvelle demande et d'un nouveau contrat convenu de gré à gré. PAJ VIDEOS se donne le droit d'utiliser les images filmées lors de la prestation. PAJ VIDEOS se donne le droit de diffuser des extraits de films sur son site internet www.paj-videos.fr En cas de refus de la part du Client, ce dernier doit adresser un courrier recommandé avec accusé de réception à PAJ

VIDEOS motivant son refus de diffusion. La diffusion des images est seulement à but promotionnel, publicitaire et non lucratif.

13. Responsabilités et réclamations

La responsabilité de PAJ VIDEOS, en cas de perte ou de détérioration des supports qui lui sont confiés, est limitée au remboursement des supports vierges. Pour toute remise de médias, le Client aura pris le soin de réaliser une copie. Le Client déclare expressément être propriétaire des droits d'auteur, de diffusion et de reproduction sur les médias ou, le cas échéant, avoir obtenu toute autorisation écrite nécessaire à la reproduction et diffusion de ces médias. Toute réclamation se fera par recommandé avec accusé de réception dans les sept jours calendaires.

14. Droit et cadre d'application

Toutes ces relations et le présent contrat sont établis dans le cadre du droit privé français. Y compris en l'absence de mentions particulières dans le présent document, chacune des parties est tenue de respecter ce droit, et en particulier le Code Civil, le Code de Commerce, le Code de la Consommation, le Code pénal, le Code des postes et Télécommunications, le Code de la Propriété Intellectuelle et le Code Général des Impôts. En cas de litige, les parties tenteront de trouver un accord amiable ou de recourir à l'arbitrage. Par défaut, les litiges non résolus par un accord amiable seront réglés devant les Tribunaux de la Réunion . 15. Droit de diffusion PAJ VIDEOS demandera l'autorisation à la SACEM de reproduire les musiques choisies et selon le cas répercutera les frais de droits de diffusion et de reproduction sur le devis au tarif en vigueur à la SACEM.

**TOUTE COMMANDE DU CLIENT IMPLIQUE L'ADHÉSION
ENTIÈRE ET SANS RÉSERVE AUX PRÉSENTES CGV de PAJ
VIDEOS**